

De : peter schlembach [<mailto:schlembachp@gmail.com>]

Envoyé : mercredi 2 mai 2018 18:06

À : Duchenne Véronique <Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be>

Cc : Emilie.DeSmet@mc.be; Pierre.Gyselinck@kvg.be; gisele.marlierep@mutsoc.be; pha@inclusion-asbl.be; tda@inclusion-asbl.be; Veerle.vandeneede@vfg.be; Tresegnie Daniel <Daniel.Tresegnie@minsoc.fed.be>; Magritte Olivier <Olivier.Magritte@minsoc.fed.be>

Objet : Re: General Comment article 4.3 UNCRPD et rapportage droits de l'enfant

Je dois malheureusement m'excuser pour notre prochain CA (une semaine à l'étranger) et vous fais parvenir quelques remarques personnelles sur le GC

General Comment

Je rejoins en partie les remarques d'Emilie sur les diversités des organisations des PH , mais évidemment en fonction de ma réalité en CG. Chez nous (à part 1 Organisation) n'existe aucune organisation convenablement structurée et/ou financée qui puisse se revendiquer être représentative des personnes handicapée, si je fais abstraction des Mutuelles existantes qui devraient toutes avoir dans leur Core-Business la défense de leurs membres H., des personnes invalides et des malades chroniques.

Je viens de recevoir un mail de la DSL, m'indiquant qu'ils se retirent des discussions sur la mise en place d'une structure d'avis adaptée (ils s'étaient proposés pour une aide logistique) ,car " la discussion se résume en un dialogue avec une seule personne, dès lors que personne d'autre , ni aucune autre Organisation ait manifesté sa volonté d'une mise en place d'une telle structure"

Je continue donc à penser , comme je l'ai déjà indiqué ,que pour la CG on devrait s'orienter à nommer un "Délégué au droit de la PH" autonome et indépendant dont le rôle serait le suivi des politiques germanophones en la matière et cela en lien très étroit avec les minuscules organisations présentes. Il est évident qu'un tel "Délégué" devrait disposer des ressources suffisantes pour accomplir son travail.

Ce que je veux dire par là: la forme de la participation des PH peut être diverse, elle doit en tout cas tenir compte de manière appropriée de la réalité du terrain. Je trouve que le texte laisse à ce niveau trop peu de flexibilité. Et cette réalité du Terrain doit être rencontrée tant en CG avec sa société civile extrêmement faible, que dans la petite communauté rurale qui désire installer une instance d'avis .

Bonne Réunion

Peter